



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

L'agroalimentaire au Québec :

Un secteur qui a besoin d'orientations claires

Mémoire présenté par la

Fédération des chambres de commerce du Québec

Consultations sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire :

Donner le goût du Québec

**Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources
naturelles, Assemblée nationale du Québec**

21 septembre 2011

La Fédération des chambres de commerce du Québec

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) regroupe plus de 150 chambres de commerce. Elle constitue le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Compte tenu de sa présence active dans toutes les régions du Québec, la Fédération des chambres de commerce et ses membres portent un intérêt particulier au projet de politique bioalimentaire en raison de l'importance économique de ce secteur.

Constat d'ensemble sur le Livre vert

D'entrée de jeu, la FCCQ salue la publication du Livre vert pour une politique bioalimentaire. Les propositions d'orientations du gouvernement étaient en effet attendues depuis fort longtemps.

Cependant, après des années d'études et de consultations, les travaux d'une commission sur l'avenir du secteur et la production de rapports exhaustifs, on se serait attendu à ce que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation produise une véritable politique agroalimentaire plutôt qu'un simple Livre vert qui constitue une sorte de prélude à une éventuelle politique. De ce point de vue, nous sommes déçus et nous tenons à l'exprimer sans réserve.

La FCCQ s'étonne que le Livre vert, dont l'ambition est de « définir les orientations qui guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années¹ », repose sur des énoncés vagues, imprécis et somme toute peu engageants. On voit mal comment ces propositions préliminaires d'orientation vont pouvoir baliser les choix fondamentaux que le gouvernement devrait faire pour assurer le développement du secteur agroalimentaire. Aucune pratique actuelle du secteur agroalimentaire et aucun outil d'intervention du MAPAQ ne sont véritablement questionnés dans ce document

¹ Donner le goût du Québec. Livre vert pour une politique bioalimentaire. Introduction, p. 9.



d'orientation, sauf de manière très timide qui ne laisse guère transparaître une volonté de changement.

On sent davantage un exercice destiné à gagner du temps qu'une opération visant à s'attaquer aux défis pressants du secteur agroalimentaire.

Pourtant, la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois avait posé le diagnostic d'un secteur qui « *s'est doté d'un régime de lois, de règlements, de structures et de façons de faire qui a atteint un tel niveau de resserrement qu'il risque littéralement de l'étouffer* ». Peu de choses ont été fondamentalement changées depuis la publication du rapport de cette commission, il y a plus de trois ans. Le secteur agroalimentaire a besoin d'oxygène pour innover et se développer. Il en va de la capacité même d'assurer le développement et la prospérité de plusieurs régions du Québec.

Étant de nature positive, la Fédération des chambres de commerce espère que sa perception première ne reflète pas les véritables intentions du gouvernement. Elle s'est donc employée à chercher dans les objets d'examen identifiés dans le Livre vert, les pistes d'action qui pourraient contribuer à renforcer la contribution du secteur agroalimentaire au développement économique et à la prospérité du Québec.

Élément de vision : se centrer sur le produit et le consommateur

Cette option se veut un des « éléments clés » de la future politique bioalimentaire.

La FCCQ comprend que ce choix sous-tend de multiples préoccupations relatives notamment à la qualité et à la diversité des produits, à leur fraîcheur, à leur présence bien marquée dans les marchés et à l'évolution de la production en lien avec les valeurs et les goûts changeants des consommateurs. Elle comprend aussi que cet énoncé représente pour le MAPAQ un véritable changement d'orientation, même si à première vue, il peut apparaître anodin. Dorénavant, on va davantage se soucier de ce que le consommateur souhaite acheter plutôt que d'être entièrement axé sur la production. Les producteurs agricoles, comme c'est le cas dans n'importe quel autre secteur industriel,



n'ont pas seulement un droit de produire, ils doivent livrer le produit que les consommateurs attendent. La FCCQ ne peut que soutenir une telle orientation.

Évidemment, il y aura des arbitrages inévitables à faire entre les attentes très diverses et parfois contradictoires des consommateurs et les contraintes inhérentes à la production. Les consommateurs peuvent avoir des attentes très élevées, par exemple à l'égard des modes de production, du bien-être animal ou de l'environnement, qui ne sont pas nécessairement compatibles avec des pratiques agricoles tout à fait responsables. Ces mêmes consommateurs ne traduisent pas nécessairement leurs exigences ou attentes dans le choix des produits qu'ils achètent. Le critère du bas prix demeure un facteur très important dans leur choix. Sans que ce soit un absolu, le fait de brancher le secteur alimentaire sur le consommateur demeure tout de même une orientation qui mérite d'être soutenue.

Un tel élément de vision conduit nécessairement à de véritables changements dans la production, la transformation et la mise en marché des produits agroalimentaires.

Première orientation : distinguer nos produits alimentaires

a) L'identification des produits québécois

Il n'y a pas de doute qu'avec l'augmentation de la concurrence, tant sur le marché international que sur le marché domestique, les produits alimentaires québécois doivent s'illustrer de manière distinctive notamment par leur originalité, leur qualité et leur contribution à la santé des consommateurs. Il est également essentiel que les produits québécois soient clairement identifiés dans les magasins d'alimentation afin que les consommateurs soient en mesure de soutenir leur secteur agroalimentaire. Le Livre vert souligne à juste titre les avancées des dernières années, tant en matière de diversification de la production, de qualité, de traçabilité et d'identification des produits alimentaires québécois. Il ne propose pas de grands virages à ce chapitre, mais des efforts accrus dans le sens des actions déjà engagées. La FCCQ souscrit à ces choix. Il faut également saluer l'esprit de collaboration qui anime, sur ce sujet de la promotion



des produits québécois, tous les membres de la filière agroalimentaire : producteurs, transformateurs et distributeurs petits et grands.

Il ne faut pas sous-estimer la discipline que requiert une identification crédible et intelligente des produits québécois. Il y a une tendance naturelle à vouloir multiplier les appellations pour tenir compte d'une marque maison, d'une marque de prestige, d'une origine québécoise, d'une distinction régionale ou même locale, d'un mode de production particulier, d'un procédé de transformation ou de préservation, etc.... En ces matières, l'excès d'information tue l'information.

Il faut être obsédé par un seul objectif: faire comprendre que le produit offert vient du Québec plutôt que d'une autre région du monde. Les autres informations sont secondaires, quoiqu'on puisse en penser. En cela, le consommateur a besoin d'une identification claire, crédible, facilement repérable et présente partout. *Aliments du Québec* a déjà une longueur d'avance. Sans prétendre qu'il s'agit de l'unique moyen d'identifier les produits québécois, nous devons tabler sur ce label, renforcer les moyens d'action de l'organisme responsable et sa capacité de coordination avec les autres modes d'identification. Nous plaçons aussi pour une promotion vigoureuse de l'identification *Aliments du Québec*.

Les ventes au détail de produits alimentaires dépassent 20 milliards \$ par année au Québec. De plus les hôtels, restaurants et institutions achètent des produits agricoles pour une valeur de 11 milliards \$ par année. Environ 50 % des produits agricoles que nous consommons proviennent de l'extérieur du Québec.

Les gains économiques d'un achat de produits québécois sont évidents. Chaque fois que l'on remplace un produit étranger par un produit québécois, nous apportons de l'eau au moulin de notre propre économie. Tous les pays développés investissent d'ailleurs dans des activités de promotion de leur production agricole locale. Et avec des achats d'une trentaine de milliards de dollars par année, même un faible pourcentage de substitution des produits étrangers par des produits du Québec a des répercussions considérables sur notre économie.



b) Les activités des chambres de commerce

Au cours des dernières années, plusieurs chambres de commerce ont pris des initiatives afin de promouvoir, à leur manière et avec leurs moyens, la promotion des produits agricoles québécois et de valoriser la profession de producteur et les métiers qui sont associés à l'agroalimentaire. Vous nous permettrez de citer ici quelques-unes de ces initiatives :

- Une trentaine de chambres de commerce se sont dotées d'une politique ou de pratiques d'achat local. Dans beaucoup de cas, les produits agricoles de la région figurent sur la liste des produits locaux à privilégier.
- Certaines chambres de commerce ont pris le leadership dans leur milieu afin de favoriser la mise en place d'un marché public (de produits agricoles). Elles ont facilité le regroupement des producteurs agricoles, des transformateurs, des autres commerçants et des instances municipales.
- Certaines chambres sont associées aux campagnes régionales de promotion du tourisme, des produits du terroir et des produits agricoles de la région. Cette action est facilitée par l'implication de ces chambres dans l'accueil et la promotion touristique. On associe facilement le tourisme et la « gastronomie » distinctive de la région.
- Plusieurs chambres organisent des galas ou des activités promotionnelles axées largement sur les produits agricoles et agroalimentaires du milieu. Les producteurs agricoles sont étroitement associés à ces activités.
- Certaines chambres de commerce ont un comité agroalimentaire au auquel siègent des producteurs agricoles. Il s'agit de bien situer certains enjeux agricoles locaux dans l'ensemble de la dynamique du développement économique local ou régional.
- Les chambres de commerce cherchent à intéresser les producteurs agricoles à devenir membres de la chambre. Ce sont des entrepreneurs qui ont leur place dans une organisation de gens d'affaires.



- Quelques chambres octroient (remettent??) des prix de reconnaissance à des producteurs agricoles, des entreprises de transformation ou des « épiciers » qui ont fait preuve d'innovation et de leadership.

Bref, la Fédération des chambres de commerce du Québec, son réseau de chambres et plusieurs membres corporatifs appartenant au secteur de la transformation et de la distribution sont des alliés et des partenaires actifs engagés dans la promotion des produits agricoles québécois et du développement économique qui y est associé.

c) La définition d'un produit agricole canadien

Pendant longtemps, l'appellation « Produit du Canada » désignait un produit dont au moins 51 % du coût direct était canadien, peu importe la provenance du produit. On a ainsi vu des olives et des ananas transformés porter l'étiquette « Produit du Canada ».

En décembre 2008, le gouvernement fédéral a modifié les lignes directrices sur l'étiquetage des aliments. Ces nouvelles directives fédérales d'étiquetage stipulent que pour utiliser la mention « Produit du Canada », il faut que 98 % des ingrédients, des composants, du processus de transformation et de la main-d'œuvre ayant servi à la fabrication du produit alimentaire soient d'origine canadienne.

Plusieurs intervenants du secteur agroalimentaire, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, réclament un abaissement du pourcentage de contenu canadien à 85 % pour pouvoir utiliser la mention « Produit du Canada ». La norme des 98 % convient pour les produits à faible transformation comme la viande, mais les produits transformés qui exigent l'apport d'ingrédients de conservation (ex. : sucre, sel, vinaigre et épices) ne répondent plus à la norme « Produit du Canada » (ex. : confiture de fraises). On est passé d'un extrême à l'autre. De nombreux produits canadiens, mélangés à une faible quantité d'ingrédients importés ne peuvent plus porter le nom de produits canadiens. Cela crée un important préjudice aux entreprises canadiennes de la production et de la transformation alimentaire.

Il y a quelques semaines, la Fédération des chambres de commerce du Québec présentait la résolution suivante à la Chambre de commerce du Canada : « Presser le



gouvernement du Canada de modifier les règles d'étiquetage des produits agroalimentaires afin que soit reconnu comme produit agricole canadien tout produit dont 85 % des ingrédients, des composants, du processus de transformation et de la main-d'œuvre ayant servi à la fabrication du produit alimentaire sont d'origine canadienne ».

Nous sommes persuadés que le gouvernement du Québec endosse cette prise de position et nous souhaitons que la future politique agroalimentaire ou bioalimentaire en fasse clairement état.

d) L'omission en matière d'aide à la production agricole

Le Livre vert reste muet sur l'aide à la production agricole qui permettrait de soutenir les orientations relatives à l'attention portée aux besoins des consommateurs. Il s'agit pourtant d'un élément essentiel. Le MAPAQ ne pourra pas éviter le débat sur cette question, étant donné que le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est soumis à d'importantes pressions financières, malgré le fait que plusieurs productions n'y soient pas admissibles.

Ce débat est d'autant inévitable que, malgré les efforts de diversification, la production agricole québécoise demeure largement axée sur les commodités, sur des produits de masse qui, par définition, ne sont pas véritablement différenciés. On ne changera pas cette réalité avec le développement des produits du terroir, tout important soit-il.

La Fédération des chambres de commerce n'a pas l'expertise pour intervenir dans le détail sur les modes de soutien à l'agriculture. Elle insiste cependant pour affirmer que cette aide doit répondre à deux orientations fondamentales :

- i. Oui, les gouvernements du Québec et du Canada doivent apporter un soutien financier adéquat à la production agricole, comme le font la presque totalité des pays du monde. Ce soutien financier a cependant des limites, compte tenu des autres missions de l'État, et il doit être destiné à des entrepreneurs et à des entreprises qui présentent des perspectives de viabilité et qui respectent les standards de qualité de la production et de protection de l'environnement.



- ii. Sans être soumise à tous les aléas de court terme des marchés, la production agricole doit être sensible aux signaux du marché, c'est-à-dire être attentive aux besoins changeants des consommateurs. L'État n'a pas à soutenir pendant plusieurs années des productions qui ne répondent plus aux exigences des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Il est anormal qu'alors que les prix d'un produit agricole spécifique chutent et demeurent très bas pendant plusieurs années, la production québécoise de cet aliment soit, contre toute logique de marché, en augmentation constante, simplement parce qu'elle est soutenue par des programmes d'aide financière.

Deuxième orientation : Renforcer notre capacité concurrentielle

Le Livre vert fait un survol très sommaire des défis de compétitivité des entreprises agricoles et des entreprises de transformation. On endosse volontiers les objectifs qu'il propose, tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas très engageants : « Miser sur des entreprises rentables et efficaces », « Bâtir une dynamique de développement fondé sur des filières compétitives » et « Favoriser la diversification de l'offre de produits régionaux ».

Mais qu'est-ce que cela signifie véritablement ? À quels changements de comportement des acteurs ou des programmes de soutien financier ces énoncés conduisent-ils ? Le document laisse timidement entrevoir que les décisions de l'entrepreneur agricole « doivent être branchées sur les signaux du marché et l'amélioration des performances », ce qui pourrait constituer l'amorce d'un changement de fond. De même, on se propose « d'examiner » les « bonnes pratiques de gouvernance de l'ensemble des outils d'intervention propres au secteur bioalimentaire, dont ceux destinés à la mise en marché collective ». Qu'en termes prudents ces défis sont exprimés !

La Fédération des chambres de commerce du Québec souhaite vivement que le MAPAQ soit non seulement ouvert, mais qu'il entreprenne bientôt des changements dans le soutien à la transformation alimentaire et dans les mécanismes de mise en marché. Il doit favoriser une pluralité de modèles d'affaires plutôt que s'accrocher,



comme à un mythe sacré, à un soi-disant modèle québécois reposant sur un mode unique d'organisation et de gestion.

a) Le soutien au secteur de la transformation

Le secteur de la transformation alimentaire offre un important potentiel de développement. Il est cependant confronté à plusieurs défis, notamment ceux relatifs à la main-d'œuvre, à l'innovation, à la R&D, à l'accès aux capitaux pour l'investissement et, dans certaines productions, à des problèmes d'approvisionnement. Le Livre vert ne fait à peu près pas mention de ces enjeux. On ne s'étonne pas que les représentants de ce secteur, déjà déçus du peu d'attention du MAPAQ à leur égard, réitèrent leur volonté de changer de ministère de tutelle. Nous y reviendrons.

Bien qu'il soit un important employeur dans plusieurs régions du Québec, et qu'il pourrait accroître encore sa contribution à l'emploi, le secteur de la transformation souffre d'un problème d'image et peine à attirer la main-d'œuvre qualifiée. Les jeunes délaissent ce secteur pour s'intéresser à d'autres types de formation. Dans le contexte de rareté de main-d'œuvre qui existe déjà et qui va s'amplifier à brève échéance, le secteur de la transformation est en concurrence avec de nombreux autres secteurs et il a de la difficulté à préserver une certaine attractivité.

Tout en reconnaissant que les entreprises de ce secteur doivent déployer davantage d'efforts pour améliorer les conditions de travail et l'image de leur industrie, il faut qu'elles puissent former leur main-d'œuvre dans un contexte propice et selon des modes d'apprentissage qui tiennent compte de leur spécificité et de leurs contraintes propres. Des assouplissements sont requis en matière de formation continue de la main-d'œuvre en emploi.

Il faut aussi que les entreprises de transformation alimentaire aient plus facilement accès aux immigrants à titre de travailleurs temporaires. Il est maintenant possible d'accueillir de tels immigrants pour une période de deux ans lorsque le recrutement local ou régional est difficile ou problématique. C'est maintenant le cas dans certains types



d'entreprises de transformation, malgré le fait que les conditions de salaire et de travail se soient nettement améliorées au cours des dernières années. Il faut aussi savoir que les travailleurs immigrants sont traités sur un pied d'égalité par rapport aux autres employés; ils reçoivent le même salaire et ont les mêmes conditions de travail. Ajoutons que le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a simplifié les procédures afin que les ressortissants étrangers admis comme travailleurs temporaires puissent devenir immigrants au terme de leur expérience de travail au Québec.

La Fédération des chambres de commerce a déjà fait valoir à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles que l'approche traditionnelle pour favoriser la régionalisation de l'immigration a toujours échoué, sauf pour les régions de Québec, de Gatineau et de Sherbrooke. Le recours à des immigrants à titre de travailleurs temporaires représente le moyen le plus efficace d'amener des immigrants en région parce qu'il est relativement facile de recruter de tels travailleurs et que ce recrutement est associé à un emploi immédiatement accessible. Le secteur de la transformation alimentaire est parmi ceux qui permettent d'offrir de tels emplois et d'intéresser des travailleurs immigrants qui viennent d'abord sur une base temporaire et qui sont susceptibles de s'y établir par la suite.

L'importance accordée à la main-d'œuvre immigrante n'atténue aucunement les efforts qui doivent être déployés pour attirer les travailleurs québécois dans ce secteur et leur donner accès à une formation adéquate.

b) L'innovation et la R&D

Si elles veulent lutter contre la concurrence étrangère sur le marché intérieure et espérer exporter, les entreprises de transformation doivent investir dans l'innovation. C'est leur seule porte de sortie et la seule façon d'avancer avec confiance. Elles doivent également avoir un meilleur accès à la recherche-développement.

Pour soutenir le secteur de la transformation alimentaire, le gouvernement doit absolument centrer son action sur l'aide à l'innovation et le transfert technologique. Or, le MAPAQ dispose de peu de moyens pour apporter ce soutien indispensable. Ce ministère a bien essayé de mettre sur pied des centres de recherche et de transfert



technologique, mais il a été victime de l'esprit de clocher qui a animé à la fois les filières de production et les représentants régionaux. Chacun voulait avoir son centre d'excellence de la production, et autant que possible, d'en implanter quelques-uns dans autant de régions. La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois avait dénombré 40 organisations spécialisées et 18 organisations multisectorielles qui prétendent soutenir les efforts d'innovation du secteur privé en agroalimentaire. Cette pléthore d'organismes se partageaient un maigre budget de 23 M \$ en 2008. Autant dire que la grande majorité de ces « diffuseurs d'innovation » ne sont que des « bineries » dont les quelques employés passent une part significative de leur temps à courir après leur financement qui assure leur propre subsistance. Pour être efficace, il faut mettre fin à cet éparpillement.

La Commission Pronovost a suggéré plusieurs autres pistes d'action en matière d'innovation et de R&D. Elles nous apparaissent encore parfaitement pertinentes. Le gouvernement, qui a sans doute eu le temps de les analyser, pourraient mettre plusieurs recommandations en œuvre dont celles-ci :

- Accroître les ressources consacrées à la recherche et à l'innovation (notamment par une réaffectation des budgets, une révision des priorités et l'octroi de crédits d'impôt financés en partie par un prélèvement sur certains produits agricoles).
- Assouplir les critères de reconnaissance des activités de R&D afin qu'un plus grand nombre d'entreprises puisse bénéficier des crédits d'impôt. Il s'agit, en somme, d'adapter ces critères aux réalités et aux particularités du secteur de la production et de la transformation alimentaire.
- Mettre de l'ordre dans le fouillis des organismes de recherche et de transfert technologique.

c) La mise en marché

Il est impératif de raffermir les liens directs entre les producteurs agricoles ou des groupes de producteurs et les entreprises de transformation alimentaire. Les monopoles d'achat que constituent certaines agences de commercialisation ne constituent pas un modèle d'affaires à étendre si l'on veut renforcer le caractère concurrentiel de l'industrie agroalimentaire québécoise. Dans ce modèle, toute la production est vendue à un acheteur unique, qui est aussi un syndicat de producteurs. C'est cet office de mise en



marché qui négocie, sans aucune espèce de concurrence, avec les transformateurs, et qui dirige le produit, c'est-à-dire qui décide de la répartition du produit entre les divers acheteurs. Une coopérative ne peut pas transiger avec ses propres membres pour s'approvisionner en matière première, même en offrant le même prix que celui qui a été négocié avec les producteurs à l'échelle de tout le Québec.

Ça ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre au transformateur qui est pourtant celui qui reçoit le produit agricole et l'offre aux consommateurs, sous diverses formes, via les réseaux de distribution. Dans plusieurs productions, il devrait être possible, pour une entreprise de transformation, de pouvoir transiger directement avec des producteurs agricoles afin de convenir des modalités de développement d'un nouveau produit et de sa commercialisation au Québec et ailleurs. Il y a sans doute moyen de préserver le pouvoir de négocier du producteur afin qu'il obtienne un juste prix pour son travail et la qualité de ses produits sans étendre les monopoles actuels de mise en marché.

d) L'investissement étranger

Au Québec, bon an mal an, environ 50 % de l'investissement non résidentiel est le fait d'une entreprise étrangère, le plus souvent d'une filière québécoise ou canadienne d'une multinationale. L'investissement étranger n'apporte pas seulement des capitaux. Il amène des nouvelles technologies, génère de nouvelles habitudes en recherche-développement et favorise le développement de nouveaux marchés. Presque tous les pays courtisent l'investissement étranger.

Le secteur manufacturier, dans l'ensemble, bénéficie grandement de l'investissement étranger. Mais pas le sous-secteur de la transformation alimentaire. Chez nous, c'est considéré suspect. Il faut mettre fin à cette suspicion et à cette attitude de repli sur soi. La Fédération des chambres de commerce du Québec souhaite que le MAPAQ aborde ouvertement, dans la future politique agroalimentaire, la question des investissements étrangers et qu'il manifeste une saine ouverture à cet apport de capitaux et de technologies.



e) La place de TRANSAQ

Le Livre vert loge (loge) le secteur de la transformation alimentaire au sein du MAPAQ. Point.

Ce type d'entreprises appartient au secteur de la transformation, communément appelé le secteur manufacturier. Elles ont beaucoup plus d'affinité avec les autres entreprises de ce secteur et les organismes publics susceptibles de leur venir en aide, notamment Investissement Québec. Quand on regarde les défis du secteur de la transformation, que ce soit en matière de main-d'œuvre, de formation, d'innovation ou de capitalisation, la réponse se trouve ailleurs qu'au MAPAQ

Quels avantages réels ces entreprises retirent-elles de leur affiliation au MAPAQ ? Ne seraient-elles pas mieux desservies si elles relevaient du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ? S'il est vrai que les entreprises de type artisanal, associées à la ruralité, semblent confortables au MAPAQ, on ne saurait en dire autant des entreprises de plus grande taille, à plus forte raison si elles ont des visées d'exportation. Le MAPAQ demeure un ministère centré sur la production et les besoins des producteurs agricoles. Le secteur de la transformation y est non seulement marginalisé; il doit composer avec une culture de protection des producteurs qui lui est étrangère ou qui ne correspond pas à ses préoccupations. Une très faible proportion des ressources du MAPAQ est consacrée à la transformation. Or, les autres ministères à vocation économique, prenant acte que ces entreprises ont déjà un ministère de tutelle, ne leur accordent pas la priorité.

La place de TRANSAQ au gouvernement doit être examinée autrement que sous un angle corporatif. Il ne s'agit pas de prendre position pour un ministère plutôt que pour un autre, mais d'étudier objectivement le positionnement optimal de cette industrie dans une perspective de développement. Or, nous sommes fortement enclins à favoriser le transfert de TRANSAQ au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Les entreprises de transformation devraient y trouver un environnement plus propice à leur développement. Ou bien le MAPAQ investit sérieusement pour soutenir le développement du secteur de la transformation, ou alors il cesse de lutter contre le transfert logique et raisonnable de TRANSAQ au MDEIE.



Troisième orientation : valoriser l'environnement et le territoire québécois

a) L'occupation dynamique du territoire

La FCCQ ne sent pas le besoin de formuler des commentaires sur la nécessité, pour le secteur agroalimentaire, de respecter l'environnement et de travailler dans une perspective de développement durable. Ce sont des exigences incontournables imposées à toute industrie.

Pour ce qui est de l'occupation du territoire, il est impératif de revoir les dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole afin d'une part, de protéger les meilleures terres agricoles du Québec à proximité des zones métropolitaines de Montréal et de Québec et, d'autre part, de permettre des activités complémentaires à l'agriculture dans les autres régions du Québec. L'activité agricole proprement dite est incapable de faire vivre seule une communauté rurale; elle doit être associée à d'autres activités complémentaires. Actuellement, la Loi sur la protection des terres agricoles continue de tolérer les développements immobiliers dans les bonnes terres de la région métropolitaine alors qu'elle empêche un citoyen d'une région éloignée de se bâtir une maison sur un bout de « terre de roches ».

Le Livre vert laisse entrevoir certaines ouvertures à cet égard. Il est essentiel que des suites concrètes y soient données rapidement. En ce qui a trait à cet enjeu, le MAPAQ a reçu un éclairage très valable à la fois de la Commission Pronovost et du rapport de M. Bernard Ouimet. Il a en main toutes les informations qui lui permettent d'adapter la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec au contexte d'aujourd'hui et aux impératifs d'une occupation dynamique du territoire.

b) La réciprocité.

Contrairement à l'attitude adoptée par de nombreux pays développés, le Canada ne prend pas les mesures pour faire appliquer aux produits importés ses propres normes, standards et pratiques commerciales.



L'exemple le plus frappant vient du secteur de l'alimentation. La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a révélé que l'on retrouve fréquemment dans les magasins d'alimentation au Canada des produits importés contenant des résidus de pesticides interdits d'usage au Canada ou des viandes provenant de bêtes nourries avec des substances bannies ici à cause des risques qu'elles représentent pour la santé des consommateurs. Le gouvernement fédéral est bien au fait de cette situation et pourtant il ne bloque pas l'entrée au pays de ces viandes, fruits et légumes qui viennent entre autres des États-Unis, de l'Inde ou de la Chine.

Ce laxisme est lourd de conséquences. Il fait peser un risque inacceptable sur la santé des Canadiens et il instaure une forme de concurrence déloyale envers les entreprises d'ici qui, elles, doivent respecter des standards plus élevés en matière d'innocuité des aliments.

L'inspection d'un infime pourcentage de produits importés n'est évidemment pas suffisante pour faire respecter les standards que nous imposons aux fabricants canadiens. Encore là, il y a deux poids, deux mesures.

Bien sûr, on ne peut pas tout inspecter. Mais pourquoi ne pas accroître l'effort d'inspection des produits importés et faire payer ces dépenses par ceux qui nous vendent ces produits ? (Il s'agirait d'une sorte de taxe sur les produits importés pour recouvrer les coûts d'inspection). C'est une pratique courante dans plusieurs pays qui présente deux avantages. Premièrement, on renforce les moyens de faire appliquer nos propres normes et standards sans surcharger les contribuables. Deuxièmement, on rend certains produits d'ici un peu plus concurrentiels.

Et puis, il faut exercer de véritables contrôles à la frontière, comme le font justement les Américains. Sauf dans les cas de fraude ou de commerce illégal, les douaniers canadiens appliquent rarement des pouvoirs de saisie pour non respect des normes en vigueur au Canada. Ces contrôles sont parfaitement compatibles avec les règles de commerce international.



Les prochaines étapes

Le Livre vert ne fixe pas d'échéance aux travaux à venir. Il y a d'abord la présente consultation. Puis la publication de la politique bioalimentaire. Enfin, il y aura le dépôt et l'adoption éventuelle d'une sorte de loi-cadre, suivis de modifications apportées à d'autres lois. Cela fait plusieurs étapes à franchir. Combien de temps cela prendra-t-il ?

Or, le temps presse. Les producteurs, les transformateurs et les distributeurs doivent réaliser des investissements et ils ont besoin de connaître les orientations du gouvernement afin de s'engager à long terme. L'indécision nuit aux investissements.

Tout en reconnaissant la nécessité de consulter les acteurs intéressés, la Fédération des chambres de commerce du Québec invite le gouvernement à arrêter ses choix et à faire adopter le projet de politique et les mesures législatives et budgétaires qui l'accompagnent dans les tout prochains mois.

